SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS



« Calculer son coût de production en élevage laitier»

A une époque où être simplement bon technicien ne suffit plus pour faire perdurer son exploitation laitière, il est important que chaque éleveur redevienne maître de son économie d'entreprise

Eleveurs laitiers



OBJECTIFS

Connaître les coûts de production de son atelier lait pour améliorer les résultats technico-économique.





« Calculer son coût de production en élevage laitier»





PROGRAMME

- Analyser la situation de son exploitation et identifier les facteurs sur lesquels agir
- S'approprier les données économiques de l'exploitation et appréhender les composantes du revenu
- Piloter son exploitation dans les contextes actuels et futurs de la filière et maîtriser les outils de pilotage
- Appréhender la cohérence de son atelier lait dans le système d'exploitation
- Calculer et analyser la production de l'atelier lait et identifier des marges de progrès
- Comprendre les interactions entre les différents indicateurs et en faire une analyse
- Elaborer un plan d'actions pour optimiser le revenu en identifiant des actions concrètes à mettre en œuvre

Infos pratiques

Dates:

15 octobre et 7 novembre 2019

Durée:

2 jours

Horaires:

9h30 - 17h00

Lieu:

Villers Semeuse

Prix:

Ayant droit VIVEA: 70 €

Autre public : 270 €

Intervenantes:

Cécile GOISET, Conseillère en élevage laitier

Cécile WIOT, Conseillère Ar-



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporama
- Discussions, échanges, travail de groupe
- Outil diagnostic : logiciel COUPROD



Contact

Cécile GOISET

Conseillère en élevage laitier

03 24 33 89 69

c.goiset @ ardennes. chambagri. fr



Les avantages de la formation







Bulletin d'inscription

| Né(e) le | Lieu: |
|--|---|
| Niveau d'étude: _ | |
| | : |
| | exploitation : |
| Adresse professio | nnelle: |
| CP: | Ville : |
| Гéléphone : | Portable : |
| Fax. : | Mail : |
| Statut de l'entrep | rise : |
| | oir pris connaissance des conditions générales de prestations de formation (au |
| Afin de vous propos | er une formation pertinente et adaptée à vos besoins, nous vous proposons de remplir ce |
| questionnaire des at Avez-vous déjà suivi | tentes une formation sur ce thème ? |
| questionnaire des at Avez-vous déjà suivi □ non □ oui : préci | tentes une formation sur ce thème ? Sez |
| questionnaire des at Avez-vous déjà suivi □ non □ oui : préci | tentes une formation sur ce thème ? |
| questionnaire des at Avez-vous déjà suivi □ non □ oui : préci Pour vous, à quoi ser | tentes une formation sur ce thème ? Sez |

A retourner avant le 5 octobre 2019

Chambre d'Agriculture des Ardennes—Cécile GOISET c.goiset@ardennes.chambagri.fr

1 rue Jacquemart Templeux—CS 70733— 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX







Conditions générales

Préambule

Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, les dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation.

Public

Sauf mention contraire, le public inclut tous les chefs d'exploitations agricoles, les conjoints collaborateurs, les aides familiaux, les personnes engagées dans le parcours installation.

Pré-requis

Les quelques formations qui le nécessitent en font mention.

Sanction

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Tarifs et modalités de règlement

Le prix par participant indiqué pour chaque formation est un prix net, sans TVA à ajouter.

Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des Ardennes, ou au plus tard à l'ouverture de la session.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être organisés et proposés par le responsable de stage, mais sont à la charge de chaque participant.

En cas de non-participation à la formation, la Chambre d'Agriculture des Ardennes se réserve le droit d'encaisser le chèque égal au montant de l'inscription.

Modalités d'inscription

Si une session vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de stage ou la personne contact.

L'ensemble des informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (intervenants, dates et lieux précis, horaires...) est précisé dans le programme détaillé qui est envoyé avant le début de la formation.

L'inscription est définitive après signature du contrat de formation et réception du règlement.

Horaires

Les journées démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 17 h 30 (journée de formation VIVEA = 7 heures). Les horaires peuvent être modifiés et sont précisés dans le programme détaillé adressé au stagiaire.

Besoin d'une information, ou simplement une question, contactez le responsable de stage ou la personne référencée comme contact.

Les informations communiquées dans ce document ne sont pas contractuelles. Certaines modifications sont possibles.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes est certifiée pour ses activités de conseil et de formation.





